

**18/12/17** Dans les Bouches-du-Rhône, pour la première fois la Dir. Académique décide de recruter des enseignantEs contractuellEs\* dans les écoles pour pallier le manque de remplaçantEs •

Tous les ans c'est la même rengaine, il n'y pas suffisamment de remplaçantEs. Cette année, la situation a atteint un seuil critique dans les Bouches-du-Rhône. La création de 150 CP à 12 élèves, mesure phare du nouveau quinquennat, qui s'est faite à moyens constants, a amputé le nombre de remplaçantEs «brigades» qui ont été redéployéEs sur des postes en écoles.

Pour faire face à ce manque de personnels, la Direction académique du 13 a décidé de recruter 50 contractuellEs enseignantEs. Sur le site de la DSDEN 13, on peut retrouver l'offre d'emploi, digne d'une agence d'intérim !

Voilà comment ce ministère donne la priorité au premier degré en recrutant des personnels précaires, peu ou pas forméEs, sous-rémunéréEs, et avec des durées de contrats scandaleusement courtes (15 jours pour certaines) ; alors que 58 personnes sont encore sur liste complémentaire, attendant de devenir fonctionnaires.

**C'est une première dans les Bouches-du-Rhône mais dans d'autres territoires** (tels que certains DOM, l'île de France,...) le recours aux contractuellEs n'est plus exceptionnel et fait partie intégrante du mode de gestion des ressources humaines. Plusieurs départements en font déjà les frais depuis quelques années. **Dans les Hauts-de-Seine**, le recrutement de contractuellEs dans le premier degré est exponentiel, **on est passé de 80 l'année dernière à 160 cette année.** En Seine-Saint-Denis, depuis la réforme de la masterisation il n'y a plus de recrutement sur liste complémentaire, une insuffisance de postes ouverts au concours et donc un recours massif aux enseignantEs contractuellEs.

En 2010 on recrutait environ une trentaine de contractuellEs. Actuellement, ce sont 500 contractuellEs qui sont en postes, planifiés avant la rentrée sur des contrats annuels pour assurer des missions de remplacements mais également sur des postes non pourvus. **Alors, demain toustEs précaires ?** Où est la priorité au premier degré tant vantée par ce gouvernement ?

**SUD éducation 13 dénonce le recours à des contractuellEs enseignantEs pour assurer des missions de service public.**

Nous condamnons cette logique complotable qui emploie des personnels précaires, qui génère, en plus des inégalités de traitement, de la souffrance au travail pour ces personnels contractuellEs.

**SUD éducation demande l'arrêt du recrutement de personnels précaires et la titularisation de ceux et celles qui sont en poste ! A travail égal, salaire égal et statut égal.**

**SUD éducation exige le recrutement en tant que fonctionnaires stagiaires, des personnes de la liste complémentaire du concours CRPE 2017, et l'ouverture d'un nombre de postes aux concours permettant de subvenir aux besoins réels de l'enseignement et la réduction des effectifs par classe.**

**SUD éducation revendique une transformation de la formation des enseignantEs avec deux années de formation rémunérées, une entrée progressive dans le métier** (avec 1/3 temps maximum de service pour les stagiaires, un 1/3 temps de formation la première année d'exercice en titulaire et 3 semaines de formation par an sur le temps de travail après les premières années d'entrée dans le métier).

\* SUD éducation 13 a choisi de transférer ses textes. Leurs lectures n'en est pas plus difficile, elle est juste politique parce qu'elle inclut les invisibles: les minorités de sexe et de genre.